

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2447

présenté par
M. Baupin

ARTICLE 60

À l'alinéa 19, substituer à la référence :

« L. 121-1 »

la référence :

« L. 124-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.